

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4264

Approbation de deux conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Radio France, et la société Radio Classique dans le cadre de la saison 2017-2018 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4264 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE RADIO FRANCE, ET LA SOCIETE RADIO CLASSIQUE DANS LE CADRE DE LA SAISON 2017-2018 DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 254 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2017-2018, il a fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 150 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles ont été présentés à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, plusieurs acteurs importants ont contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2017-2018. Il s'agit des entreprises suivantes qui ont proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de la saison 2017-2018 :

- La société Radio-France - France Inter pour les ciné-concerts,
- La société Radio Classique pour la promotion d'un concert de l'Orchestre National de Lyon enregistré et diffusé en direct sur les ondes de Radio Classique.

Parrainage avec Radio-France :

Radio France, société nationale de radiodiffusion, constitue le premier groupe radiophonique français. Il s'appuie sur sept chaînes complémentaires (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, Fip et Mouv'), ainsi que sur les 44 stations locales composant le réseau France Bleu.

Le parrainage proposé pour la saison 2017-2018 a consisté en la diffusion de messages de promotion de certains concerts de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les ondes de France Inter et notamment autour du cycle de ciné-concerts

A travers ce parrainage, Radio France a souhaité notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, notamment dans le cadre du cycle de ciné-concerts.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RADIO FRANCE / FRANCE INTER	<p>Radio France s’engage à faire un large écho à l’Evènement sur l’antenne de France Inter par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des messages d’autopromotion relayant le soutien de France Inter à l’Evènement. Le dispositif des messages est le suivant : - messages de 30 secondes chacun, diffusés quelques jours avant les ciné-concert Titanic et Amadeus. <p>France Inter prend à sa charge les frais de réalisation des dits messages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation du film Cycle Ciné-concerts de la saison 2017/2018 de l’Auditorium-Orchestre national de Lyon sur son site franceinter.fr, dans la rubrique « Cinéma » : page dédiée au film et mise en avant sur la home au moment de la sortie du film. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du logo France Inter sur les supports de communication : - Pleine page en 4ème de couverture de la Zcard - tirage 50 000 ex <u>Valorisation : 10 000 €HT</u> - Présence de deux kakémonos France Inter mentionnant le partenariat, dans le hall d’accueil de l’Auditorium de Lyon Sur 7 jours <u>Valorisation : 3 470 euros HT</u> - Présence du logo France Inter sur tous les supports de communication liés à la promotion des ciné-concerts : tracts, affiches, insertions presse, site Internet, écrans d’informations les soirs de ciné-concerts. <u>Valorisation : 2 000 €HT</u> - Présence du logo France Inter sur les programmes de salle des ciné-concerts Titanic et Amadeus. <u>Valorisation : 4 000 €HT</u> - Présence du logo France Inter dans la brochure de saison 17/18, sur la page Mécènes et Partenaires <u>Valorisation : 2 000 €HT</u> - Pleine page de publicité dans les programmes de salle de quatre ciné-concerts. <u>Valorisation : 8 000 €HT</u> - Lien vers le site internet France Inter sur page dédiés aux 2 ciné- concerts <u>Valorisation : 300 €HT</u>
	<p><u>Valorisation : 29 770 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 29 770 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

Parrainage avec Radio Classique :

La Société par Actions Simplifiées (SAS) Radio Classique est la société gérante de Radio Classique. Cette radio privée française musicale a été fondée en 1982. Elle diffuse de la musique classique et des informations, l’actualité économique et politique.

Le parrainage proposé pour la saison 2017-2018 a consisté en la promotion d'un concert de l'Orchestre National de Lyon enregistré et diffusé en direct sur les ondes de Radio Classique. Le concert choisi pour la saison 2017-2018 est le concert du 15 juin 2018 à 20h à l'Auditorium de Lyon avec l'Orchestre National de Lyon / Jeune Chœur Symphonique / Chœur d'oratorio de Lyon / sous la direction d'Alan Gilbert, avec Claudia Boyle, soprano / Anaïk Morel, mezzo-soprano / Otar Jorjikia, ténor / William Thomas, basse.

Programme : Bernstein, Chichester Psalms / Beethoven : Symphonie n°9

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RADIO CLASSIQUE	<p>- Radio Classique annoncera le direct à travers des messages d'autopromotion de 30 secondes : 5 messages par jour pendant les 4 jours qui précèdent le direct, soit 20 autopromotions de 30 secondes.</p> <p>-Radio Classique produira un « liner » spécifique de 5 secondes : « Radio Classique partenaire de l'Orchestre national de Lyon » qui sera diffusé sur l'antenne : Au moment du direct et à tout autre moment opportun dans sa grille des programmes pendant la période septembre 2017- juin 2018.</p> <p>-Radio Classique publiera un lien actif sur son site internet www.radioclassique.fr renvoyant sur la page d'accueil de l'Orchestre national de Lyon http://www.auditorium-lyon.com/ et annoncera les concerts sur ses réseaux sociaux.</p> <p>-Radio Classique contribuera par ailleurs à la communication de la saison 2017-2018 de l'Orchestre national de Lyon à travers des interviews d'artistes se produisant avec l'orchestre et de responsables de l'orchestre. Radio Classique assurera la réalisation de ces interviews qui seront diffusées sur l'antenne à des moments que cette dernière jugera opportun dans sa grille des programmes de la saison 2017-2018</p>	<p>-Apposition du logo Radio Classique sur les programmes du concert en direct Taux de TVA à 20% <u>Valorisation : 1 000 €HT</u></p> <p>- Insertion d'un lien actif renvoyant sur la page d'accueil de www.radioclassique.fr sur le site internet de l'Orchestre national de Lyon http://www.auditorium-lyon.com/Programmation-17-18/Symphonique/Orchestre-national-de-Lyon/Beethoven-Symphonie-n-9 , dans la section « partenaires » et mention de l'enregistrement sur la fiche du concert concerné Taux de TVA à 20% <u>Valorisation : 150€HT</u></p> <p>-Annonce du direct de Radio Classique et relais du replay sur les réseaux sociaux de l'Auditorium-ONL Taux de TVA à 20% <u>Valorisation : 300€HT</u></p> <p>- Installation de kakémonos Radio Classique dans le hall d'entrée et aux accès de la salle le soir du concert enregistré par Radio Classique. Taux de TVA à 20% <u>Valorisation : 510€HT</u></p> <p>Mise à disposition de 10 (dix) invitations en catégorie A pour le concert enregistré, concert du 15 juin 2018 à 20h. Taux de TVA à 2.10% <u>Valorisation : 470€HT</u></p>
	<u>Valorisation : 2 430 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u>	<u>Valorisation Totale : 2 430 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u>

Les parrainages correspondants sont formalisés dans les conventions annexées au présent rapport.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la société Radio France et la SAS Radio Classique dans le cadre de la saison 2017-2018 sont approuvées.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
3. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2018, nature 6238.
4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2018, natures 7088, 7062 et 7524.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER